

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 août 2004 à 13 h 30
Hôtel du Jardin
1400, boulevard du Jardin
Saint-Félicien

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 AOÛT 2004
 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 M. STÉPHAN TREMBLAY, DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN 2
 CONSEIL RÉGIONAL FTQ SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 CONSEIL RÉGIONAL FTQ HAUT DU LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU-
 CHAPAIS..... 6
 M. Mishell Potvin
 M. Jean-Marc Crevier
 M. Michel Routier
 SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA..... 11
 M. Jean-François Gagnon
 SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DOLBEAU-MISTASSINI 21
 M. Dominique Tremblay
 REPRISE DE LA SÉANCE
 FONDATION RIVIÈRES..... 27
 M. Jean-Yves Goupil
 COALITION UKAUIMAU AIMU 34
 Mme Jeanne-Mance Charlish
 Mme Marie-Anne Tremblay
 RANCH BOULIANNE ENR..... 39
 M. Raymond Boulianne
 AVENTURE SUR LA ROUTE DES FOURRURES..... 45
 M. Jacques Boulianne

SÉANCE DU 25 AOÛT 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, on va commencer. Je vous demanderais de vous asseoir, étant donné que l'après-midi et la soirée vont être longues.

10 Alors mesdames et messieurs, bonjour, rebienvue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan. C'est donc la deuxième séance. Je vais être moins long qu'hier soir, mais j'ai quand même quelques petits mots à vous dire avant qu'on commence.

15 Alors je faisais état hier soir de trente (30) mémoires déposés, et nous sommes actuellement rendus à trente-deux (32). Nous avons établi un horaire avec les participants qui seront donc invités à venir présenter leur mémoire ou leur opinion verbalement, dans l'ordre qu'on a établi.

20 Je vous rappelle que la Commission vous alloue quinze (15) minutes pour permettre à tout le monde de passer, et pour avoir le temps aussi d'échanger avec vous après. Le fait de résumer votre mémoire ne vous porte pas préjudice puisque de toute façon, ils sont déposés, ils sont lus par la Commission et donc, tous les éléments sont pris en considération. Alors si vous avez quelques pages, vous pouvez le lire si ça rentre dans quinze (15) minutes, sinon on vous suggère fortement d'en faire valoir les points essentiels.

25 Je répète aussi qu'à la fin de la séance, il y a un droit de rectification qui porte sur les faits, non sur les opinions ou l'interprétation des faits que les gens peuvent faire. La Commission, je pense, est en mesure de faire la distinction. Et pour ce faire, il faut s'inscrire au registre à l'arrière de la salle.

30 Je vous rappelle aussi quelques règles de procédure simples, pour qu'on continue à faire un exercice efficace dans un climat serein, comme ça a été le cas jusqu'à maintenant.

35 Donc respect mutuel, courtoisie; exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres puissent en exprimer une autre, ça a été le cas hier soir et ça a bien été.

40 Je vous rappelle aussi que la Commission recherche, dans votre argumentation, un apport à sa réflexion sur le projet. Et je vous demande d'éviter de tenir des propos inutilement blessants.

Je vous rappelle aussi qu'il est interdit de fumer, je vous demanderais d'éteindre vos téléphones cellulaires.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

45

STÉPHAN TREMBLAY, DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Alors étant donné que la journée est longue, on va commencer tout de suite. Alors j'appelle maintenant monsieur Stéphan Tremblay, député du Lac-Saint-Jean.

Heureux de vous avoir avec nous!

PAR M. STÉPHAN TREMBLAY:

55

Moi donc!

PAR LE PRÉSIDENT:

60

Alors bonjour monsieur Tremblay.

PAR M. STÉPHAN TREMBLAY:

65

Bonjour. Alors je devais être hier avec mes collègues, mais essayant de réduire mes déplacements, je joins ma voix à celle de mes collègues d'hier, sauf qu'aujourd'hui, je souhaite ajouter quelque chose de plus, un élément à ma couleur.

LECTURE DU MÉMOIRE

70

Page 3, fin du premier paragraphe

Que je vois d'ailleurs comme une espèce de tempête d'idées qui permettra d'amener des nouvelles idées à ce projet de réserve aquatique.

75

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, deuxième paragraphe

Fin de la page 3

80

Ainsi que les quatre (4) autres collègues.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

Page 5, premier paragraphe du point 3

85 C'est à André-François Bourbeau, professeur et chercheur bien connu à l'Université du Québec à Chicoutimi, qui lui-même a remonté la rivière de façon ancestrale lors du cent cinquantième anniversaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qu'il revient d'avoir défini...

LECTURE DU MÉMOIRE

90

Fin de la page 5

95

Bref, l'idée serait que comme produit touristique, tenter de reproduire le plus authentiquement possible le mode de vie d'une époque donnée; c'est-à-dire de recréer une immersion historique.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, deuxième paragraphe

100

Page 6, troisième paragraphe, fin de la première phrase

Et ça, c'est un élément important.

LECTURE DU MÉMOIRE

105

Page 6, fin du troisième paragraphe

110

Donc voilà l'essentiel du concept, c'est qu'il faut comprendre que pour moi, l'Ashuapmushuan, lorsqu'on regarde les livres historiques, les histoires de Radisson, Groseilliers, Normandin, sont des histoires absolument exceptionnelles; ce sont nos ancêtres qui nous séparent de quelques centaines d'années, qui ont eu un mode de vie absolument exceptionnel, fantastique et incroyable.

115

En même temps, c'est aussi un lieu, au Québec, où il y a eu beaucoup de relations entre les deux (2) peuples. Donc pour moi, de tenter de refaire vivre, dans un degré d'authenticité mais de plus haut niveau, de faire en sorte que nulle part sur la planète, nous serions en mesure qu'un touriste ou un citoyen du Québec puisse vivre une immersion dans le temps, à une époque donnée, une époque fantastique et qui, en même temps, par le fait qu'il se replongerait dans ce mode de vie, contribuerait à l'avancement de la science et la compréhension d'une certaine époque, ferait selon moi un produit d'appel intéressant, un produit haut de gamme.

120

Il ne s'agit pas ici de faire débarquer des autobus de touristes, en faisant prendre des photos, mais bien plus un nombre de touristes plutôt restreint, mais qui vivraient un produit d'authenticité maximale.

125

Pour avoir parlé à certains spécialistes du tourisme dans la région, notamment Dany Boudreault, qui récemment, après avoir discuté avec lui de ce genre de projet, a testé un peu le

130

produit à Berlin l'an dernier, à la foire en tourisme d'aventure en Allemagne et ce dernier prétend qu'effectivement, il y a un marché pour ce genre de produit touristique, d'autant plus que l'aspect coureur des bois est très vendeur, mais encore plus l'aspect autochtone.

135

Et justement, je sais que les Autochtones sont très intéressés d'être partie prenante à ce projet, je crois que le fait que ce soit les deux (2) communautés qui prennent part à ce genre de projet, et que nous faisons connaître le mode de vie des deux (2) peuples fondateurs ferait en sorte que ce projet historique, nature, culture, pourrait être, tout compte fait, un produit d'avenir.

140

Bien entendu, aujourd'hui, je n'ai fait que suggérer grossièrement le genre de produit touristique que nous pourrions faire, il reste beaucoup de travail à faire, des études de marché, des recherches bien entendu, et pour faire un produit touristique de haut de gamme comme j'en rêverais, cela nécessiterait bien entendu des sommes d'argent, des promoteurs, et c'est à cet égard justement que je me rallie à plusieurs intervenants précédents et à venir, à l'effet que nous devons avoir droit à des sommes d'argent, des investissements de la part de l'État pour développer ce secteur de cette réserve aquatique, pour en faire justement un produit de classe mondiale.

145

Alors voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

150

Merci monsieur Tremblay.

155

Bien en fait, les premières questions que j'avais notées sur votre mémoire avaient effectivement trait au financement, et puis à quelle forme ça prendrait, et elles ont obtenu réponse en partie dans le mémoire qui a été présenté par vos collègues hier soir.

160

PAR M. STÉPHAN TREMBLAY:

Je l'ai survolé la semaine passée, d'ailleurs.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, nous avons entendu parler.

170

Est-ce qu'il y aurait, à votre avis, d'autres propositions qui permettraient de rallier tout le monde ou de rallier l'ensemble du milieu, qui permettraient à la fois de conserver le symbole et puis de le développer de façon à ce que tout le monde y trouve son compte?

PAR M. STÉPHAN TREMBLAY:

175 Bien écoutez, c'est sûr que si on regarde sur le plan de la rentabilité à court terme, l'harnachement de la rivière s'avère certainement l'approche la plus alléchante. Cependant, je me dis que si nous décidons de ne pas le faire maintenant et nous décidons de protéger la rivière, on pourra toujours le faire, mes enfants pourront peut-être le faire dans l'avenir, si jamais on se trompe.

180 Si on harnache la rivière, eh bien, on perd, on fait perdre à cette rivière une caractéristique indéniable, sa virginité, en fin de compte, et c'est pourquoi je suis tenté de croire que de s'aventurer dans une approche touristique haut de gamme, en redonnant un caractère historique à cette rivière, qui est indéniablement une rivière historique déjà, moi je dis, tentons l'aventure. Et si on fait échec, eh bien, on refera la réflexion.

185 Mais pour l'instant, je me dis que la créativité des gens de notre région, l'aspect historique de cette rivière me fait croire que nous pourrions en tirer profit. Et je souhaiterais, justement, que nous nous démarquions de façon unique.

190 Parce que si on utilise la rivière comme il se fait dans de nombreux endroits au Québec, c'est-à-dire du rafting, du canot-camping, sans y donner une touche historique, artistique et de créativité, je crains que nous n'arriverons pas à avoir des retombées dans la mesure où les régionaux le souhaiteraient.

195 Donc en donnant à cette nature une valeur ajoutée, comme je vous le disais, historique, scientifique, touristique, et où la créativité des gens de la région pourrait être mise à profit, puisque quand je rêve à ce genre de projet, mon idée est qu'éventuellement, je pourrais me retrouver en train de canoter avec Radisson, pas Radisson le vrai, mais un acteur qui représente Radisson, qui peut me raconter comment se passait la vie de mes ancêtres, finalement, et dans l'authenticité la plus intégrale, et même approuvée par un comité de recherche de l'université qui, déjà, a un bac en tourisme d'aventure, option coureur des bois.

205 Donc on a déjà, dans la région, une institution qui se spécialise dans ce créneau. Donc je me dis que nous avons tous les atouts pour faire de ce projet un projet de classe mondiale, et où les gens qui viennent vivre cette aventure déboursent des sommes d'argent très importantes.

210 On a qu'à regarder certains types de projets touristiques haut de gamme dans le monde, où il y a une clientèle. Bien entendu, le déficit sera immense, comme par exemple avoir des travailleurs bilingues ou même trilingues, avoir un accès à l'international.

Mais somme toute, je crois qu'il est permis de rêver, et pour avoir discuté de ce genre de projet avec les intervenants touristiques, je crois que je ne suis pas tant à l'extérieur de la "track", sur le plan du marché touristique.

215 Mais bien entendu, ce n'est qu'un premier jet que je mets sur la table aujourd'hui, et il y a encore beaucoup de travail à faire, bien entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

220 Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Tremblay.

Peut-être juste un petit commentaire, il y a un élément dans le très authentique qui me fait souci à moi, c'est les mouches! Mais pour le reste, je trouve votre proposition remarquable.

225 Merci beaucoup!

PAR M. STÉPHAN TREMBLAY:

230 Merci beaucoup.

**CONSEIL RÉGIONAL FTQ SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
CONSEIL RÉGIONAL FTQ HAUT DU LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPAIS**

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appellerais maintenant le Conseil régional FTQ Saguenay-Lac-Saint-Jean et Conseil régional FTQ Haut du Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais. Messieurs Mishell Potvin, Jean-Marc Crevier et Michel Routier.

240 Je vous suggère de vous tirer une chaise, si vous voulez être les trois (3). Je vous demanderais aussi de vous identifier, pour que la sténotypiste sache qui parle.

245 Alors bonjour messieurs.

PAR M. MISHELL POTVIN:

250 Bonjour monsieur le Président. Mishell Potvin, je suis le président du Conseil régional FTQ Saguenay-Lac-Saint-Jean. À votre gauche, Michel Routier qui est le président du Haut du Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais.

Et il y a Jean-Marc Crevier qui est sur le coin de la chaise, là-bas, qui est le représentant régional de la FTQ.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

260 **PAR M. MISHÉLL POTVIN:**

Parce que s'il y a des questions, des fois, entendu que je l'ai nommé, on pourra peut-être s'en servir pour répondre aussi par la suite.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

PAR M. MISHÉLL POTVIN:

270 D'abord la FTQ, au niveau régional, c'est vingt-cinq mille (25 000) membres qui vont grossir les rangs du demi-million (½ M) de Québécois; dans la région, c'est vingt-cinq mille (25 000) membres, comme je vous disais.

275 Il y a aussi le Fonds de solidarité, qui fait partie de la FTQ, qui s'occupe aussi de développement régional et provincial.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5

Page 6, fin du quatrième paragraphe (... de l'emploi régional)

280

C'est ce qu'on disait dans une des recommandations sur Péribonka 4.

Nous maintenons cette recommandation, évidemment, et son adaptation à la nouvelle situation de protection et de développement harmonieux de la rivière Ashuapmushuan.

285

En mai dernier, aussi, il y a eu la Commission Coulombe, mieux connue sous l'étude scientifique, technique, publique et indépendante chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine public, et nous avons fait aussi une présentation, et on disait entre autres, parce qu'il y a des pertes de territoire au niveau des CAAF, que:

290

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, dernier paragraphe

Page 7, deuxième paragraphe (... la Paix des Braves)

295

C'est toutes des situations qui font perdre des territoires de coupe, on dit qu'il faut concilier à la fois les exigences du développement social, économique et du développement durable.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, troisième paragraphe (la diminution des aires...)

300 **Page 7, fin du quatrième paragraphe (... la viabilité des collectivités)**

Il y a eu aussi, à l'automne 2002, la Commission sur la maximisation des retombées économiques, et on s'est rendu compte, et d'après les chiffres du ministère, qu'il y avait quand même un déficit régional de cinquante-quatre millions (54 M\$) en 2001, sur le retour des redevances.

Donc je pense qu'il y a encore un peu de latitude au niveau gouvernemental pour renvoyer de l'argent dans la région. Donc on disait aussi...

310 **LECTURE DU MÉMOIRE, haut de la page 8**

Fin de la page 12

Merci, monsieur le Président.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Potvin. Mais là, vous finissez en me mettant de la pression, vous me passez une grosse commande!

320

PAR M. MISHÉLL POTVIN:

On commence à vous connaître, monsieur le Président.

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on va essayer de briller, nous autres aussi, comme on s'est fait dire dans un autre mémoire.

330

Je vais revenir sur quelques éléments de la présentation, un élément que vous avez pas lu mais que vous mentionnez dans le mémoire, quand vous parlez de petits projets associés au développement et à la mise en valeur de la réserve qui permettraient, en contrant l'exode des jeunes, qui permettraient à des jeunes de la région de s'exprimer et de mettre sur la table des projets.

335

Est-ce que vous avez des éléments en tête ou c'est simplement...

PAR M. MISHELL POTVIN:

340 C'est-à-dire que nous, on n'a pas de projet particulier en tête, mais ayant participé à la première partie des audiences, il y a beaucoup de gens qui ont présenté des projets.

Et d'ailleurs dans le document aussi du ministère, il y a plusieurs projets qui sont cités qui, dans le passé, je prends juste l'initiateur, le fondateur du zoo de Saint-Félicien qui parlait
345 de, pas la vallée de l'Ashuapmushuan mais le pays de l'Ashuapmushuan, un projet de développement aussi, et d'autres intervenants en ont souligné aussi précédemment.

Donc je pense qu'il y a beaucoup de projets dans l'air, sauf que ce qu'il manque, c'est du financement.
350

Et au niveau du financement, tout le monde l'a dit, même ceux qui sont en désaccord avec la réserve aquatique, je pense, j'ai l'impression qu'ils seraient capables de vivre avec en autant qu'il y ait de l'argent d'investi dans des projets de développement récréotouristiques.

355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

À propos de développement, justement, et de financement, parce que votre recommandation que le ministère doit fournir les crédits nécessaires pour assurer la protection, en même temps vous nous faites part du retrait des cinq (5) techniciens, c'est quoi votre vision?
360

Ça semble quand même, malgré que vous recommandez ça, ça semble quelque part pessimiste un petit peu.
365

PAR M. MISHELL POTVIN:

C'est-à-dire pessimiste si c'est le ministère qui continue à faire la protection de la rivière. Mais optimiste si c'est la CLAP qui continue plutôt à faire la protection et la restauration de la rivière aussi.
370

Parce que comme on le disait, quand le ministère dit qu'ils peuvent faire une meilleure protection de la rivière, bien, si on regarde ce qui se passe, on est vraiment sceptique de ce côté-là. Donc on pense que le ministère devrait plutôt transférer ces pouvoirs-là ou les laisser à l'AFC du Lac-Saint-Jean, qui est géré par la CLAP.
375

C'est du transfert non au privé, mais transfert public à public, parce que la CLAP est une corporation publique.

380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je vous comprends bien, c'est de laisser la gestion ou les compétences où elles sont?

385 **PAR M. MISHÉLL POTVIN:**

Oui, exactement. Et avec le soutien du ministère, évidemment, parce qu'il y a des compétences, dans le ministère des Ressources naturelles, le MRNFP. Les compétences régionales sont là aussi, évidemment.

390

Sauf que pour la protection de la rivière, je pense que c'est la CLAP qui a, je pense, le meilleur vécu de ce côté-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

395

OK. On va parler de la structure de gestion proposée un petit peu. Bon, d'un côté il y a le Conseil de conservation qui fait les propositions, il y a le ministère qui approuve ou pas, et la société de gestion qui exécuterait les mandats que le ministère lui confierait.

400

Alors tout d'abord, au niveau du Conseil de conservation, quand vous parlez par exemple de la proposition d'aller au-delà de la loi pour ce qui est des interventions et des opérations forestières en cas de catastrophe ou d'épidémie, vous mentionnez l'apport de spécialistes, etc., est-ce que vous voyez ça dans le cadre de la structure proposée ou si vous voulez proposer autre chose?

405

PAR M. MISHÉLL POTVIN:

C'est-à-dire qu'on n'a pas de modèle bien bien précis, mais je pense qu'au niveau du ministère MRNFP, je pense qu'ils ont des spécialistes aussi, au niveau forestier, donc ce serait ces gens-là qui pourraient juger si on doit restaurer une partie qui a été brûlée ou si on doit pas le faire.

410

Mais on pense, nous en tout cas, lorsqu'il y a une partie de brûlée, je pense que ce serait normal qu'on la restaure, mais en gardant évidemment le cachet assez authentique du territoire en question.

415

Parce que sinon, d'après l'article 3, ils peuvent rien faire. Ça pourrait tout brûler, et on le laisse brûlé. Ça fait une réserve aquatique, en tout cas, il reste de l'eau mais il reste plus de bois, peut-être plus de faune non plus. Plus de flore.

420

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, j'ai bien compris.

425 Et puis la société de gestion paritaire, bon, j'ai déjà posé la question hier soir, parce que j'essaie de comprendre l'idée qui est derrière, dans la mesure où – en sortant de la première partie, moi, je voyais l'organisme décideur comme étant le Conseil de conservation, et puis là, je m'aperçois que plusieurs participants veulent absolument que la société de gestion soit, elle aussi, représentative de plus ou moins l'ensemble du milieu.

430

Est-ce qu'il y a une raison particulière à ça?

PAR M. MISHHELL POTVIN:

435 Bien, je pense qu'au niveau de la région, la solidarité et la collaboration au niveau régional, je pense qu'elle est importante à partir de la décision jusqu'à l'exécution. Donc c'est pour ça qu'au niveau exécutif, l'exécution en tout cas des décisions, nous on voyait encore un groupe multidisciplinaire ou multireprésentatif des gens de la région, c'est ça, incluant évidemment les Autochtones.

440

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je vous remercie beaucoup, messieurs. Merci.

445

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

PAR LE PRÉSIDENT:

450

J'appellerais maintenant, pour la Société pour la nature et les parcs du Canada, monsieur Jean-François Gagnon, s'il vous plaît.

Alors bonjour, monsieur Gagnon.

455

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

Bonjour monsieur le Président. Jean-François Gagnon, je suis directeur de la section québécoise de la Société pour la nature et les parcs, communément appelée la SNAP.

460

On est bien content, la SNAP, de pouvoir donner notre opinion dans cette deuxième audience du BAPE pour un projet d'aire protégée dans le cadre de la Stratégie québécoise sur

les aires protégées. On l'a fait lors des premières audiences et on espère être en mesure de le faire aussi souvent que nos maigres ressources vont nous permettre de le faire.

465

Au niveau de notre présentation aujourd'hui, ça va être en deux (2) temps, je vais y aller de quelques commentaires généraux sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées, n'ayant pas d'autres tribunes pour discuter de l'ensemble du réseau, je dois un peu véhiculer mes messages lorsqu'il y a des projets précis, et dans un deuxième temps, mes principales recommandations pour la réserve aquatique projetée.

470

Avant de commencer, quelques mots sur la SNAP. En fait, il s'agit d'un groupe voué à la conservation des sites naturels, c'est un groupe qui est composé d'une douzaine, en fait de douze (12) sections régionales et provinciales qui regroupent à peu près vingt mille (20 000) membres à travers le pays.

475

On est présent au Québec depuis 2001, on s'implique beaucoup pour la création d'un réseau d'aires protégées. On travaille avec les groupes environnementaux nationaux, les groupes régionaux, les Premières Nations, les communautés locales et les différents paliers gouvernementaux, pour arriver à notre fin de la création d'un véritable réseau d'aires protégées.

480

On s'implique aussi sur le Comité consultatif sur les parcs nationaux du Québec, un autre sujet qui nous tient à cœur.

485

Depuis 2001, la SNAP est impliquée avec différents partenaires d'ici, soit le Fonds mondial pour la nature, le Regroupement québécois des groupes écologistes et l'Union québécoise pour la conservation de la nature. On a uni nos efforts pour sensibiliser les Québécois et Québécoises à l'importance et à l'urgence de protéger le patrimoine naturel du Québec, notamment avec l'initiative "Aux arbres citoyens" et notre site Web, "Auxarbrescitoyens.com". On a déjà rejoint plusieurs centaines de milliers de Québécois jusqu'à ce jour.

490

Aussi, on est actif sur la Côte-Nord, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord; on travaille à sensibiliser les Premières Nations là-bas, les communautés innues, les trappeurs, les chasseurs, les pêcheurs, ainsi que les dirigeants régionaux, aux avantages de la conservation. Alors on a un atelier qui fonctionne depuis une année et demie (1 ½), un atelier de conservation, de formation et de concertation sur les aires protégées.

495

Au niveau de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, je voudrais juste vous rappeler qu'on part de très loin dans ce dossier-là. Avant la mise en œuvre de la SCAP, en 2001, on calculait qu'on avait un pour cent (1 %), moins de un pour cent (1 %) de la superficie du Québec qui était légalement protégée en tout temps des activités industrielles. Alors on partait de loin.

500

505

Il y a des engagements assez fermes qui ont été pris par le gouvernement, qui étaient de protéger huit pour cent (8 %) de la superficie du Québec d'ici 2005, il va de soi que ces objectifs-là sont un premier pas dans la bonne direction.

510 Maintenant, on se retrouve en 2004, où est-ce qu'on en est rendu, eh bien, selon les groupes environnementaux, on est à trois pour cent (3 %) de superficie protégée au Québec. Je vous expliquerai tout à l'heure pourquoi on n'arrive pas au même chiffre que le gouvernement. Alors on voit qu'à trois pour cent (3 %), il nous reste encore beaucoup de chemin à faire d'ici le huit pour cent (8 %) à atteindre d'ici 2005.

515 Pour nous, ça devrait rester une priorité, et surtout, il faut que les moyens financiers et techniques soient mis à la disposition du ministère de l'Environnement, pour que le ministère soit en mesure d'identifier les sites et surtout, de procéder aux consultations du public, qui prennent un certain temps. Alors tout ça doit se faire dans les délais consentis par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

520 C'est sûr que l'atteinte du huit pour cent (8 %), c'est un premier pas, mais je crois que le huit pour cent (8 %), c'est encore très peu. Si on prend le cas de la forêt boréale, actuellement il y a une sous-représentativité de la partie sud de la forêt boréale, en fait si on regarde sous le cinquante-deuxième parallèle, il y a très peu d'aires protégées.

525 Pour ceux qui le savent pas, le cinquante-deuxième parallèle représente environ la limite nordique d'attribution forestière. Alors dans le territoire qu'on dit commercial de la forêt boréale, il y a très peu d'aires protégées et il y a toutes sortes de menaces, qu'on parle de l'exploitation forestière, minière, hydroélectrique, qui sont présentes.

530 Alors pour cette raison, on recommande qu'il y ait de nouveaux engagements gouvernementaux, de mettre rapidement en place un réseau d'aires protégées dans la forêt boréale, et on chercherait à obtenir douze pour cent (12 %) de protection pour l'ensemble des régions naturelles.

535 Maintenant, le trois pour cent (3 %) que je mentionnais tout à l'heure, c'est ce qu'on calcule actuellement comme aires protégées au Québec. Le gouvernement, de son bord, affirme qu'il y en a cinq point cinq (5,5 %). Eh bien, la différence vient tout simplement que le gouvernement comptabilise des refuges fauniques qui ne répondent pas aux critères internationaux en termes d'aires protégées. On pense entre autres à l'île d'Anticosti et aux deux (2) grands territoires de mise bas du caribou dans le grand nord, qui sont des énormes superficies qui viennent gonfler les chiffres. Alors selon nous, ils devraient pas être comptabilisés dans les calculs des aires protégées du Québec.

540 Un dernier argument, un dernier point à soulever au niveau de la SCAP, oui c'est bien de faire des aires protégées qui sont représentatives des régions naturelles, mais encore faut-il que nos aires protégées aient une taille suffisante pour maintenir la biodiversité et soient

550 capables de maintenir des écosystèmes qui sont viables. Et actuellement, on assiste à l'émergence de beaucoup d'aires protégées qui sont de petite taille.

555 Dans le cas de la forêt boréale, la littérature parle de plusieurs milliers de kilomètres carrés pour être en mesure d'absorber les perturbations naturelles advenant le cas. Et aussi, il y a toute la question de l'interconnectivité, il est essentiel que nos aires protégées soient dans un réseau connecté, et non pas des aires protégées qui sont éparpillées à travers d'une mer de développements. Si c'était le cas, ça deviendrait des îlots d'extinction pour les espèces.

560 Alors la taille et l'interconnectivité doivent être de plus en plus prises en compte dans le design du réseau d'aires protégées québécois.

Ça termine la section sur la SCAP.

565 Maintenant, nos principales recommandations pour la réserve aquatique, eh bien, la SNAP est très fière d'apposer sa voie avec celle du Regroupement de la protection de l'Ashuapmushuan et l'ensemble des supporteurs pour demander la création et l'obtention d'un statut permanent de protection à la rivière Ashuapmushuan. Et nous croyons que le statut de réserve aquatique est particulièrement intéressant.

570 Ce que je tiens à préciser, avec le statut de réserve aquatique, c'est que ce n'est pas une cloche de verre, c'est un statut qui est flexible, qui permet d'adapter la gestion de l'aire protégée en fonction des réalités sur le territoire.

575 Si on prend, en opposition, une réserve écologique ou un parc, c'est un mode de gestion qui s'applique mur à mur, à l'échelle du Québec, tandis qu'ici, le statut d'une réserve aquatique, ça permet d'impliquer une panoplie d'intervenants qui vont, eux ensemble, se concerter pour faire un plan de conservation et, par la suite, des plans d'actions qui reflètent les réalités du territoire. Donc ça permet de concilier conservation et accès au territoire, ce qui est pas nécessairement le cas avec d'autres statuts.

580 Alors je crois, en tout cas de ce côté-là, le contexte, la proposition d'un statut de réserve aquatique, ça me semble bien.

585 Bon, au niveau des limites de l'aire de la réserve aquatique projetée, c'est sûr qu'on a beaucoup d'inquiétudes, des inquiétudes par rapport à l'intégrité écologique de la rivière, par rapport au maintien de la biodiversité, ça nous apparaît petit, ça nous apparaît étroit. Les deux cent soixante-dix-sept kilomètres carrés (277 km²) qui sont proposés représentent à peine un point soixante-quinze pour cent (1,75 %) du bassin versant complet de l'Ashuapmushuan.

590 Et dans le cas d'une réserve aquatique, je pense qu'il faut rapporter ça dans un contexte de bassin versant, je laisserais à d'autres expliquer le bienfait de cette approche. Mais dans un

contexte de bassin versant, on en protège qu'une infime partie, moins de deux pour cent (2 %) est protégé.

595 Alors pour ça, pour cette raison, on propose différentes recommandations, afin d'accroître l'aire protégée.

600 Parmi ces recommandations, évidemment, on envisage l'ajout des lacs de tête, pas nécessairement dans un statut de réserve aquatique, on comprend qu'il y a une réalité autochtone là-bas qu'il faut prendre en considération, mais rapidement, bon, si les négociations finissent par aboutir, qu'il y ait un plan de conservation propre au territoire ilnu qui soit mis en œuvre pour assurer la protection des lacs de tête, Denault et Ashuapmushuan.

605 Qu'on parle aussi d'élargir autant que possible la réserve aquatique, pour aller chercher des bandes riveraines plus élargies de part et d'autre de la rivière, surtout dans le tronçon sud, où est-ce qu'on arrive avec trois cents mètres (300 m) de protection de chaque bord, dans un tronçon qui est le plus fort potentiel pour la ouananiche. Alors c'est dans cette optique-là qu'on pourrait aller chercher des gains de ce côté-là.

610 Et aussi, ce serait de commencer à réfléchir aux tributaires. Actuellement, je pense que la faiblesse du projet, c'est que les tributaires ne sont pas envisagés. Il y a certains tributaires qui ont des petits bassins versants et qui peuvent être très sensibles aux perturbations. Alors on pourrait se pencher, là, nous on n'était pas en mesure de faire l'étude, mais je suis convaincu qu'au ministère de l'Environnement, ils sont en mesure de la faire, c'est de regarder quels sont les tributaires qui peuvent avoir le plus d'impacts sur la qualité de l'eau advenant des perturbations.

620 On prend par exemple, un bassin versant reçoit, je sais pas moi, un fort potentiel de coupe, alors l'eau, la qualité physico-chimique de l'eau pourrait en souffrir et apporter ça vers la rivière. Ça fait que c'est à ce niveau-là qu'un exercice pourrait être fait. Malheureusement, c'est un exercice qui demande temps et ressources.

625 Un autre aspect important concernant les limites, en fait il y a deux (2) affluents qu'il nous semblait important d'inclure dans la réserve aquatique, il s'agit de la rivière du Cran, et j'ai consulté les études d'avant-projet d'Hydro-Québec réalisées entre autres par le Groupe Shooner, et on voit que la rivière du Cran a un potentiel pour la ouananiche, alors il faudrait trouver un moyen d'aller protéger au moins le lit de la rivière et des bandes riveraines intéressantes de part et d'autre de la rivière du Cran.

630 Il y a la rivière du Chef, aussi, qu'on mentionne dans notre mémoire, qui semble avoir un potentiel, comment dire, patrimonial intéressant. On a fait des recherches très sommaires, mais on a quand même trouvé un document qui est produit par le ministère de la Culture, je crois, qui relevait une présence autochtone assez forte et des sites archéologiques qui vaudraient la peine d'être envisagés dans la réserve aquatique projetée.

635 Au niveau de la ouananiche, on va pas donner notre opinion sur le statut à préconiser, je pense qu'on va laisser les intervenants du milieu, qui connaissent bien ce dossier-là, y aller de leurs recommandations. Toutefois, nous, on envisage que la gestion de la ouananiche ou de la faune en général, c'est une question de partenariat. Je pense que le ministère de l'Environnement, le MRN, la FAPAQ et le gestionnaire, ainsi que le Comité de conservation et de mise en valeur sont des intervenants de première ligne qui doivent se concerter.

640 Mais on sait que quand il y a concertation, tout ça, ça peut paralyser certains processus parfois, et je crois qu'il est important d'identifier un gestionnaire principal, autrement dit un gestionnaire qui va trancher et qui va devenir imputable. À notre avis, on peut pas séparer la protection des habitats de la protection de la faune, alors c'est pour cette raison-là que sur le territoire de la réserve aquatique, la gestion faunique, en bout de ligne, si on doit trancher, le dernier mot reviendrait au ministère de l'Environnement.

650 Au niveau du cadre de gestion, on est très favorable à la mise en place d'un comité de conservation et de mise en valeur, ça semble intéressant, un petit peu différent de ce qui avait été proposé pour les monts Groulx et l'île René-Levasseur, mais toutefois, ça nous semble être sur la même ligne. Je laisserai à d'autres le soin de commenter la composition des membres sur ce comité-là.

655 Toutefois, un point sur lequel on insiste, c'est que chacun des membres du comité de conservation devrait adhérer à une charte de conservation qui indique clairement quels sont les objectifs de la réserve aquatique, et que le membre doit s'engager à agir dans cette voie-là. Ainsi, on va pouvoir se mettre à l'abri peut-être de futurs membres du Conseil de conservation qui pourraient avoir des visées de développement touristique qui seraient peut-être pas compatibles avec la vision de conservation. Alors en adhérant à une charte, bien, c'est clair et net au départ que les objectifs de la réserve aquatique sont là, et qu'il faut s'entendre dans ce contexte-là.

660 Un autre aspect du cadre de gestion – ah oui, concernant aussi les comités de conservation et de mise en valeur, je pense que si on veut être réaliste et que ce comité-là soit un comité proactif qui joue vraiment son rôle, ça va prendre des ressources humaines, techniques et financières, pour être en mesure d'être capable de rencontrer les mandats, d'élaborer les plans d'action qu'on lui demande de faire. Sans ces ressources-là, ça va être laissé à du bénévolat, et puis ça aura pas le même dynamisme que ça aurait si c'est réellement financé.

670 Dernier point au cadre de gestion, c'est un point un peu plus flou mais qui est important, c'est que là, on se retrouve sur un territoire qui a beaucoup de gestionnaires, il y a beaucoup de juridictions qui se superposent, Ressources naturelles, FAPAQ, ministère de l'Environnement, tout ça. Il faudrait vraiment un petit peu simplifier tout ça.

675

680 Et comme je l'ai dit pour la ressource faunique, ça prend en bout de ligne un gestionnaire qui tranche, qui est imputable des décisions sur le territoire. Et la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ouvre la porte au transfert d'autorité sur le territoire, et on voudrait que cette clause-là soit utilisée pour que l'autorité soit transférée au ministère de l'Environnement sur le territoire de la réserve aquatique.

Ceci, c'est grosso modo nos principales recommandations, alors je suis ouvert aux questions.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors merci, monsieur Gagnon.

690 Bien, je vais revenir sur la dernière et sur la ouananiche, parce qu'elle est fraîche à ma mémoire. Vous mentionnez que vous voudriez que le ministère de l'Environnement soit responsable entre autres de la ressource ouananiche, pour éviter des dédoublements.

695 Mais on va faire un scénario, dans la mesure où c'est pas ses attributions dans le reste du bassin, et où c'est quand même pas forcément lui qui a la grande lunette et puis le grand plan d'ensemble, ça l'obligerait par ailleurs, ça obligerait à un autre dédoublement, parce qu'il faudrait qu'il s'assoie avec ceux qui ont la vue d'ensemble pour prendre ces décisions.

700 Ça fait que, finalement, dédoublement pour dédoublement, j'ai de la misère à voir l'avantage de votre proposition.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

705 C'est certain qu'il va falloir que ce soit d'une manière ou d'une autre. En fait, je pense qu'on peut pas non plus envisager la gestion de la ouananiche à petite échelle, c'est quelque chose qui se joue à grande échelle, et j'en suis pleinement conscient, d'où l'importance d'une bonne collaboration entre l'ensemble des intervenants.

710 Toutefois, si besoin il y a de trancher ou de départir des grandes orientations par rapport au territoire de la réserve aquatique, il faut que quelqu'un tranche, et à notre avis, faisant partie de l'écosystème, la ouananiche, on ne peut pas séparer l'espèce des habitats, alors tout devrait être sous la gouverne de ministère de l'Environnement. En espérant de ne pas arriver qu'on doit prendre une décision à l'encontre d'un autre intervenant, que tout le monde puisse se mettre d'accord serait l'idéal.

715 Mais, bon, reste à voir.

PAR LE PRÉSIDENT:

720 Mais justement, si tout le monde arrive à se mettre d'accord, on n'a peut-être pas
besoin...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

725 Effectivement, c'est une mesure de précaution supplémentaire. C'est certain qu'on
souhaite la bonne entente entre tous les intervenants.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 D'accord.

J'aimerais revenir à la page 11 de votre mémoire, où vous recommander l'instauration
de mesures supplémentaires; vous parlez de la création de zones tampons.

735 Alors j'aimerais peut-être que vous élaboriez un petit peu sur la zone tampon, dans le
contexte précis du corridor et des affluents.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

740 Dans ce cas-ci, je peux pas vous donner un chiffre, si c'est ça la question, mais c'est
clair et net qu'une petite aire protégée a besoin d'avoir, pour maintenir l'intégrité de l'aire
protégée, a besoin d'avoir une bande tampon qui permettrait de conserver l'inviolabilité du
territoire et s'assurer vraiment que l'écosystème est protégé en soi.

745 C'est parce que, en tout cas le ministère de l'Environnement nous dit que ces bandes
tampons sont déjà incluses à l'intérieur de l'aire protégée, bon, ça nous fait bien rigoler
d'entendre ça, je pense que ce qu'on entend par bande tampon ici, c'est une zone de transition
dans les activités pour vraiment permettre que le cœur reste intact, le cœur de l'aire protégée.
Plus qu'une aire protégée est petite, plus qu'il est intéressant d'en avoir une.

750 Dans ce cas-ci, c'est la forme de l'aire protégée, vu que c'est un grand corridor étroit, qui
fait en sorte que ce serait intéressant d'avoir une bande tampon. Dans le cas d'une grande aire
protégée de forme circulaire, c'est peut-être moins important.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Si, abstraction faite des tributaires dont on résoudra pas le problème avec des bandes
tampons, des zones tampons, mais dans le cas du corridor, un territoire qui irait chercher les
lignes de crête, de sorte que toutes les activités à l'extérieur aient des répercussions vers

760 l'extérieur et non vers la rivière, est-ce que ce serait quelque chose qui serait de nature à vous satisfaire, ou malgré ça, vous exigeriez encore...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

765 Bien, il faut voir. Dans le cas du corridor ici, on n'a pas beaucoup envisagé le rôle que peut jouer ce corridor-là au niveau du déplacement de la faune. On est dans une zone qu'il peut y avoir des perturbations principalement dues aux activités forestières, alors le fait d'avoir un corridor qui serait fonctionnel pour les espèces capables de se déplacer sur des longues distances, ça devient intéressant.

770 Maintenant, il y a plusieurs études, qui se contredisent un peu sur la largeur idéale d'un corridor, mais c'est clair que plus notre corridor est large, plus il a des chances d'être utilisé.

Ça fait que c'est dans cette optique-là qu'un corridor plus large devient plus intéressant pour la faune.

775

Maintenant, si vous me parlez de restreindre les impacts d'un côté de la limite, je dormirais beaucoup plus en confiance sachant qu'il y a une zone de transition, où est-ce que l'usage est plus modéré, près de la limite de l'aire protégée, que savoir que rendu à la limite même, on peut faire comme partout ailleurs.

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais c'est sûr que moi, je vous posais la question avec la perspective réserve aquatique. Vous me répondez avec une perspective protection de la biodiversité.

785

D'ailleurs, c'est ça, lorsque vous élaborez sur les aires protégées en forêt boréale, deux mille kilomètres carrés (2000 km²), le cinq cents (500 m) minimum, et puis lorsque vous tombez dans le projet lui-même, à la page 12, vous mentionnez quand même une mosaïque plus vaste, mais vous êtes quand même très prudent, vous allez pas jusqu'à demander l'approche par bassin versant.

790

D'où vient cette prudence-là?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

795

Faut croire que j'arrive pas à totalement évacuer les contraintes socio-économiques, moi aussi. Il faut, à un moment donné, que les aires protégées soient une situation de compromis entre les deux (2).

800 Dans ce cas-ci, on pense que le compromis s'est fait au détriment de l'écologie, qu'on a
pressé le citron pas mal fort d'un côté pour avoir un minimum d'impacts, ce qu'on propose, c'est
d'envisager de ramener la balance d'un autre côté.

805 Si vous vouliez des chiffres plus précis, j'avais pas les outils et l'expertise à moi seul
pour arriver avec des nouvelles limites, et vous proposer l'aire protégée qui garantirait l'intégrité
écologique, et c'est justement là qu'est le problème, il faut faire preuve de précaution, il faut
vraiment mettre les chances de notre côté. Et actuellement, c'est là que portent nos
inquiétudes, mais j'ai pas de recette magique à offrir, malheureusement.

810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, ça va, les principes sont exposés.

815 Ressources humaines et financières suffisantes pour le Conseil de conservation, étant
donné que vous avez quand même des recommandations relativement précises sur plusieurs
enjeux et plusieurs éléments de la réserve, est-ce que vous voulez aller plus loin que ça ou
vous pourriez être plus précis que des ressources humaines et financières suffisantes?

820 Qu'est-ce que ça veut dire, des employés, ça veut dire des budgets pour un certain type
de recherche? Comment vous voyez ça?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

825 Effectivement, je pense que l'acquisition de connaissances, c'est un incontournable
dans un territoire qui se veut un territoire témoin, qui a la chance d'être un milieu qui sera pas
perturbé. Effectivement, l'acquisition de connaissances est un enjeu important. La mise en
valeur en est un autre.

830 Maintenant, la question, combien accorder pour la mise en valeur, combien pour
l'acquisition de connaissances, c'est pas à moi de faire ce lobbying-là. Mais c'est clair et net,
aussi bien au niveau régional que pour l'ensemble des Québécois, que ces milieux-là soient
des milieux dynamiques, où est-ce qu'on sait qu'est-ce qui se passe, et qu'on optimise ces aires
protégées là et que ce soit pas des trucs poussiéreux qui ne servent à rien.

835 Au contraire, on doit dynamiser ça et si on est capable de faire de la mise en valeur, on
est capable d'apprendre des nouvelles choses sur le milieu, bien, faisons-le.

PAR LE PRÉSIDENT:

840 D'accord.

Et enfin, bon, idéalement, si je vous ai bien compris, la rivière du Cran et la rivière du Chef, pour vous, c'est l'ensemble du bassin ou c'est pas vraiment ça?

845 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:**

Bien écoutez, encore une fois, je peux pas préciser, vous dire que ce serait bien d'avoir ça jusqu'au bout, ou de mettre cinq cents mètres (500 m) de chaque côté, ça demandait des ressources que j'avais pas.

850

Mais ce que j'ai lu, avec le peu de temps que j'avais, je pense que les études Shooner montraient vraiment qu'il y avait des habitats potentiels intéressants pour la ouananiche, c'est sûr qu'à un moment donné, on frappe un infranchissable dans la rivière, et c'est sûr que rendu en haut de l'infranchissable, même s'il y a des habitats salmonicoles, ils n'y vont pas. Ce qu'un non-initié pourrait parfois être impressionné en voyant ces cartes-là.

855

Mais je crois qu'il y a plusieurs bons kilomètres d'habitats salmonicoles avant d'arriver au premier infranchissable, qu'il faudrait mettre de la gomme pour protéger et par la suite, bien, ce serait bien d'arriver avec une bonne protection pour le restant de la rivière.

860

D'autres intervenants ici, aujourd'hui, vont proposer une gestion intégrée sur le restant du territoire, nous, ça fait partie de notre vision globale de ce qu'est le développement durable. Tu as des zones qui sont totalement protégées, tu as des zones où est-ce que les choses sont faites d'une manière intelligentes et respectent les principes.

865

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie beaucoup, monsieur Gagnon.

870 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:**

Merci.

875

SOCIÉTÉ DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DOLBEAU-MISTASSINI

PAR LE PRÉSIDENT:

880

J'appellerais maintenant, pour la Société de gestion environnementale Dolbeau-Mistassini, monsieur Dominique Tremblay, s'il vous plaît.

Alors bonjour monsieur Tremblay, si vous voulez nous présenter la personne qui vous accompagne.

885 **PAR M. DOMINIQUE TREMBLAY:**

Oui, c'est madame Lise Bonneau, qui est membre de notre conseil d'administration, qui va me servir de soutien technique pour la petite présentation Power Point.

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonjour madame Bonneau.

On vous écoute!

895

PAR M. DOMINIQUE TREMBLAY:

D'accord.

900

Alors commençons par présenter notre organisme. Notre organisme est un organisme à but non lucratif, qui œuvre dans le domaine de l'environnement. Pour ce qui est du débat sur l'Ashuapmushuan, nous avons été impliqués dans les consultations précédentes et nos membres ont aussi fait partie du Regroupement des amis de notre rivière et du Comité de protection de la rivière Ashuapmushuan.

905

Nous oeuvrons également au sein du Regroupement régional des groupes environnementaux, où nous déplorons l'absence de la MRC Domaine-du-Roy, nous espérons que cette situation sera changée incessamment.

910

Si on y va d'un bref historique, on peut dire que...

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, "Introduction"

Page 7, "L'écotourisme"

915

Si nous nous attardons à l'écotourisme, c'est une avenue que nous privilégions dans l'aménagement de la réserve aquatique.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, "L'écotourisme"

920

Fin de la page 7

925

Parlons maintenant de la possibilité forestière et la dépendance de la région envers la ressource. Le graphique illustre bien la faible perte de possibilité forestière qu'entraînerait la préservation de la réserve aquatique Ashuapmushuan.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9

Fin de la page 11

930 La population a aussi fait sentir son désir, que nous pouvons résumer en disant que...

LECTURE DU MÉMOIRE, page 12, deuxième paragraphe

Fin de la page 12

935

Suite à ça, un compromis a été adopté, pour permettre de préserver le statut de la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan, il s'agit d'harnacher la rivière Péribonka une quatrième fois.

940

La conclusion sur laquelle se sont entendus les groupes qui s'opposaient au projet d'harnachement de l'Ashuapmushuan est basée sur le fait que:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 13, premier point (Que l'option Péribonka...)

945

Page 13, fin du deuxième point (... à des fins de production d'hydroélectricité)

Pour conclure cette brève présentation, disons que la rivière Ashuapmushuan, comme réserve aquatique, disons que nous le faisons:

950

LECTURE DU MÉMOIRE, page 14

Page 14, milieu de la page, (... allongée jusqu'au lac Saint-Jean)

955

Le potentiel récréotouristique est suffisamment intéressant pour qu'il soit étudié de façon concrète et que des mesures soient mises en place, avec des soutiens financiers que ce soit des divers paliers de gouvernement, donc nous optons plutôt pour un développement récréotouristique plutôt qu'un harnachement ou quelque construction de longue haleine sur ce joyau.

960

Alors c'est ce qui conclut notre brève présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

965

Merci beaucoup.

970

Dans votre présentation, on va revenir, c'est parce que j'hésite un petit peu dans quel ordre je vais y aller, lorsque vous parlez d'écotourisme qui est en constante augmentation, vous faites valoir aussi que c'est un contexte qui est concurrentiel, et que la qualité et la diversité des produits offerts est cruciale.

Alors de façon plus particulière, en ce qui a trait au projet, quelle est la liste de produits ou quel est l'élément qui permet à l'Ashuapmushuan de se démarquer et qui vous fait penser qu'on va pouvoir offrir quelque chose en avant des autres.

975 **PAR M. DOMINIQUE TREMBLAY:**

Ashuapmushuan, à notre avis, comprend une qualité historique indéniable, disons qu'elle a servi de route d'accès au fond du pays par nos ancêtres, de nombreux sites archéologiques se retrouvent sur cette rivière.

980

Et puis pour l'aspect récréatif, c'est une des plus belles rivières à parcourir en canot. Et puis cent trente-sept kilomètres (137 km) qui se parcourent sur une durée de sept (7) jours, si ce forfait-là était bien vendu et bien mis en place, je crois qu'on pourrait attirer une clientèle un peu partout dans le monde, un peu comme on a pu voir sur la rivière Magpie, le sénateur Kennedy qui est venu faire la descente pour protéger cette rivière.

985

Disons que l'Ashuapmushuan est pas moins belle, disons encore plus belle que cette rivière-là, et puis en mettant en place des infrastructures touristiques de qualité, avec un cachet particulier qui comprend disons les particularités de la région, que ce soit notre histoire, notre culture, nos différences, mettre en valeur ça.

990

Avec une richesse aussi qu'on a, c'est que nos ancêtres habitent toujours ici, les Autochtones sont présents, il faut les intégrer dans tout plan de développement touristique. Alors c'est cette avenue-là que nous préconisons.

995

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qu'est-ce qui vous fait recommander d'étendre la protection du cours d'eau jusqu'au lac Saint-Jean?

1000

PAR M. DOMINIQUE TREMBLAY:

Bien, on trouve que deux cent soixante-seize kilomètres (276 km) sur une bande particulièrement étroite, c'est quand même assez restrictif.

1005

On sait que dans le domaine environnemental, on est habitué de faire une bonne part de compromis, sauf que cette fois-ci, étant donné que la préservation se fait à un niveau plus haut et puis que c'est la principale voie d'accès au lac Saint-Jean, et surtout pour la ouananiche, disons qu'on espère que les autorités qui auront la gestion de la réserve aquatique auront un mot à dire ou un droit de regard sur tout le bassin versant qui se rend jusqu'au lac Saint-Jean.

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 C'est parce que lorsqu'on descend, comme là vous parlez de remettre la gestion des rives, du littoral au ministère de l'Environnement, lorsqu'on descend vers le lac, à un moment donné, on arrive quand même dans des terres privées, où le contrôle des activités en bordure, qui est finalement l'intérêt du statut de réserve, est pas vraiment possible de la même façon.

1020 Alors comment vous voyez ça?

PAR M. DOMINIQUE TREMBLAY:

1025 C'est sûr que la société qui aura la gestion de cette réserve devra comprendre les propriétaires privés, devra inclure disons plusieurs partenaires.

1030 Je pense que ça se répète depuis hier, les mémoires dans ce sens-là, c'est que la corporation qui aura la gestion de la réserve aquatique devra toucher à plusieurs plusieurs secteurs d'activités, mais le secteur privé devra assurément respecter qu'est-ce qui se fait en amont mais aussi vice versa.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Et puis enfin, mais là, celle-là, je sais que c'est une question sans réponse, mais si vous pouvez m'aider à avancer un petit peu, c'est l'histoire de la valeur inestimable.

Vous savez, les gens demandent des points de comparaison, et puis il y a des éléments que je comprends qui sont des choix de valeur. Comment on met ça dans la balance?

1040 **PAR M. DOMINIQUE TREMBLAY:**

1045 La meilleure réponse que je pourrais vous donner, c'est qu'on peut, dans la vie de tous les jours, on peut apprécier quelque chose à sa juste valeur quand on le perd. Et on croit que si on détruit cette rivière-là et qu'on la perd, c'est à ce moment-là qu'on va se rendre compte quelle valeur elle avait. Donc c'est important de voir plus loin qu'un faible développement à court terme, et dire à nos enfants, on a participé à préserver cette richesse-là.

1050 C'est de plus en plus rare, les rivières vierges, et les points de comparaison en termes de chiffres, on sait que c'est pratiquement impossible à statuer, donc c'est pour ça qu'on est allé d'une recommandation dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Bien, d'accord. Merci beaucoup, monsieur Tremblay, merci madame Bonneau.

On va prendre une pause d'une douzaine de minutes, et on reviendra avec un lien téléphonique avec la Fondation Rivières. Alors dans dix-douze (10-12) minutes, merci.

1060

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
FONDATIIONS RIVIÈRES**

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors s'il vous plaît, je vous demanderais de vous asseoir, on va continuer.

1070

Bon, allons-y! Alors nous avons au téléphone, actuellement, pour la Fondation Rivières, monsieur Jean-Yves Goupil. Bonjour monsieur Goupil.

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1075

Oui, bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080

Vous allez bien?

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1085

Très très bien, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, vous êtes prêt?

1090

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

Numéro un, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Bon, alors il y a environ trente (30) personnes dans la salle ici, qui vont vous écouter. Vous savez que vous avez une quinzaine de minutes pour présenter votre mémoire, et vous savez que nous aurons peut-être un petit échange de questions à la suite de votre présentation?

1100

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

D'accord. Bien, pour la question, on n'avait pas indiqué de temps mais en tout cas, on va s'en sortir avec ça.

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je sais pas, il est quand même pas très volumineux, le mémoire.

1110 **PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:**

Oui, c'est ça, on devrait s'en tirer avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115

Et si jamais je vois que vous avez dépassé de beaucoup, je vous ferai un petit signe, cinq (5) minutes avant, pour vous laisser aller à l'essentiel.

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1120

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1125

Alors on vous écoute!

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1130

Alors bonjour, mon nom est Jean-Yves Goupil, je suis retraité de la Fonction publique depuis mai dernier, j'étais alors à l'emploi du ministère de l'Environnement, et depuis, je milite dans un organisme qui s'appelle Fondation Rivières, qui est voué à la protection des cours d'eau.

1135

Alors on m'a demandé de jeter un coup d'œil, de préparer un mémoire concernant le projet sur la rivière Ashuapmushuan.

1140

Alors au départ, il y a quelques éléments qui ont attiré notre attention, on dit que les deux tiers ($\frac{2}{3}$) de la superficie de la réserve aquatique sont déjà dans la réserve faunique Ashuapmushuan. On dit qu'elle couvre aussi une partie de la pourvoirie Damville, ainsi que l'aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean. Enfin, la réserve est entièrement située dans la réserve de castors qui a été créée à Roberval en 1951.

1145

D'autre part, si on se réfère au document PA8, le document déposé sur le site du BAPE, qui s'appelle "Évolution de la délimitation de la réserve aquatique", on comprend que le projet initial prévoyait une superficie de huit cents kilomètres carrés (800 km²) pour la réserve aquatique et un corridor visible de quatre cent quatre-vingt-dix-huit kilomètres carrés (498 km²), soit un peu moins du double de ce qui est retenu dans le projet final.

1150 Alors on a l'impression, d'après les documents déposés, d'abord ça explique pas l'évolution du projet dans ses limitations actuelles, et l'impression qu'on garde, c'est que le projet vise plus à consolider des acquis plutôt qu'à créer un nouveau régime de protection.

1155 La réserve elle-même est prévue pour une superficie de deux cent soixante-seize kilomètres carrés (276 km²), ce qui représente à peine un virgule soixante-quatorze pour cent (1,74 %) des quinze mille neuf cents kilomètres carrés (15 900 km²) du bassin versant de la rivière Ashuapmushuan. Alors on dit que le projet proposé vise d'abord à protéger le paysage visible depuis le lit de la rivière et les premiers versants de la vallée.

1160 Alors on se demande si c'est le seul critère qui a été utilisé pour fixer la largeur du corridor. On pense qu'il devrait aussi y avoir d'autres critères qui pourraient être utilisés pour mieux assurer la protection de la réserve aquatique.

1165 On pense aussi qu'il faudrait une validation de terrain pour s'assurer que la largeur du corridor de protection correspond vraiment aux besoins de la réserve, en tenant compte de la nature des milieux rencontrés.

1170 Par ailleurs, on sait que la rivière Ashuapmushuan a une longueur de cent quatre-vingt-treize kilomètres (193 km), et la réserve projetée couvrirait à peine cent vingt-cinq kilomètres (125 km) de long, soit moins de soixante-cinq pour cent (65 %) de la longueur de la rivière. On sait que les premiers seize kilomètres (16 km) feraient partie éventuellement d'un territoire autochtone, ce qui justifie leur exclusion.

1175 Pourtant, on pense que rien n'empêche de négocier une entente avec la communauté ilnu assi, pour qu'elle accorde un statut de protection similaire au tronçon de rivière qui serait éventuellement dans leur territoire, sous leur juridiction, étant entendu évidemment qu'ils pourraient continuer à pratiquer des activités ancestrales compatibles avec le statut de la réserve aquatique. Au plan des principes, on pense que rien n'empêche d'avoir de telles négociations entre les deux (2) peuples.

1180 Quant aux derniers cinquante et un kilomètres (51 km), la tenure des terres indiquerait, selon le ministère de l'Environnement, qu'ils traversent les terres du domaine privé. On comprend que ça exclut peut-être ce tronçon de la réserve aquatique, à cause des coûts importants qui pourraient être rencontrés pour acquérir des terrains. Toutefois, si on regarde la carte, document DA9, "Tenure à l'embouchure de la réserve aquatique projetée", on a
1185 l'impression que les terres publiques demeurent, malgré tout, largement dominantes dans le tronçon aval de la rivière. Alors comment expliquer cette apparente contradiction.

1190 Dans la documentation, il est souvent aussi question de terres publiques intramunicipales. Alors on se demande, est-ce que ces terres publiques intramunicipales ont été intégrées au domaine privé.

1195 Par ailleurs, avec un débit de trois cents mètres cubes par seconde ($300 \text{ m}^3/\text{s}$), un débit maximum qui peut atteindre neuf cent vingt et un mètres cubes ($921 \text{ m}^3/\text{s}$) en aval, en mai, on peut déduire que le lit de la rivière doit mesurer une centaine de mètres de largeur, ce qui laisse une bande riveraine d'à peine deux cent cinquante mètres (250 m) de part et d'autre de la rivière, dans la partie la plus étroite du corridor. Alors on se demande si ça va être suffisant pour assurer une pleine protection de la réserve aquatique.

1200 Par ailleurs, on peut prendre pour acquis que la rivière et ses tributaires seront bien protégés dans les limites de la réserve aquatique, mais on se demande ce qui va en être au-delà de ces limites. Les tributaires jouent forcément un rôle important sur la qualité des eaux de la rivière Ashuapmushuan et de ses habitats, mais on ne trouve aucune mention à leur sujet. On ne trouve même pas la liste des tributaires.

1205 Le seul cours d'eau dont on fait état, c'est la rivière du Cran, dont on dit que c'est le seul tributaire qui semble avoir un potentiel du point de vue des populations de ouananiche; mais il y a sûrement d'autres espèces animales et végétales qui pourraient bénéficier de la protection offerte par une réserve aquatique.

1210 Par ailleurs, la réserve est traversée par la route 27, une route forestière qui est fréquentée par des milliers de véhicules annuellement. On signale des problèmes d'érosion importants, à cause de la proximité de l'emprise de la route par rapport à la rivière en certains endroits, et au parcours sinueux. On signale aussi des problèmes avec les ponceaux, qui génèrent beaucoup d'érosion, au moins en deux (2) endroits. Donc on considère, selon la documentation, qu'il en existe d'autres endroits où il y a des problèmes d'érosion importants.

1215 Alors on pense que les mesures de protection, de stabilisation, devront être mises en place en priorité, si nécessaire être étendues aux autres tributaires outre la rivière du Cran.

1220 En ce qui concerne la réglementation, lors des audiences publiques, le ministère de l'Environnement a fait part de son intention de recourir au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public pour encadrer les interventions forestières à proximité de la réserve. Mais il faudra quand même être très vigilant, car l'application du RNI n'est pas toujours sans reproche, notamment au niveau des ponceaux. Pour s'en convaincre, on a juste à se rappeler, à se référer au cas de la route 27 dont on vient de faire mention; ou encore, on peut aussi se référer aux articles dans Le Devoir de lundi dernier, quant aux coupes forestières qui ne respectent pas le RNI.

1230 Par ailleurs, ce qui concerne spécifiquement les ponceaux, on sait que les forestiers ont souvent tendance à remblayer la zone humide, c'est-à-dire les marais, marécages, de part et d'autre d'un cours d'eau, pour diminuer les coûts de construction du ponceau. Alors peut-être qu'il va falloir avoir des normes plus restrictives le long des tributaires, au-delà de la limite de la réserve aquatique.

1235 Par ailleurs, le RNI ne s'applique pas aux terres privées, c'est-à-dire aux terres qui sont en dehors du domaine public. C'est plutôt les règlements municipaux qui encadrent les interventions qui sont faites dans ces forêts privées.

1240 En ce qui concerne les coupes forestières, les règlements municipaux imposent généralement une bande de protection qui peut aller jusqu'à vingt mètres (20 m), mais on permet l'abattage de trente pour cent (30 %) des tiges de trente centimètres (30 cm). Par ailleurs, dans le cas de la MRC de Maria-Chapdelaine, le schéma d'aménagement autorise même l'aménagement d'un chemin forestier dans la bande riveraine d'un cours d'eau, si la topographie permet pas de respecter la norme de soixante mètres (60 m) de distance du cours d'eau prévue au règlement.

1245 Donc de façon générale, les règlements municipaux qui découlent de la Politique provinciale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, risquent de ne pas être adéquats pour assurer la pleine protection de la réserve aquatique en dehors du domaine public. Donc autre situation où il faudra être vigilant.

1250 Si on se réfère à la liste des rivières navigables du Québec, la rivière Ashuapmushuan est considérée comme une rivière navigable, donc son lit fait normalement partie du domaine public, à moins d'une concession explicite. Le lit de la rivière, jusqu'à son embouchure au lac Saint-Jean, pourrait donc être inclus dans la réserve aquatique sans que ça pose de problème particulier.

1255 L'inclusion de ce tronçon de rivière dans la réserve aquatique pourrait se justifier parce que la rivière Ashuapmushuan fournit vingt-deux pour cent (22 %) des apports d'eau annuels au lac Saint-Jean. Ça permettrait aussi d'éviter l'impression d'avoir créé une réserve aquatique qui serait comme enfermée dans une bouteille.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, dernier paragraphe

1265 **Fin du mémoire**

Alors ça termine la présentation du mémoire, vous aurez plus de détail dans la version complète.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci beaucoup, monsieur Goupil.

1275 J'aimerais revenir sur quelques points de votre mémoire, notamment lorsqu'à la page 4, vous parlez de l'étendue de la réserve aquatique, et puis vous parlez du seul critère du paysage visible depuis le fond de la rivière pour établir les limites de la réserve aquatique, et vous mentionnez que d'autres critères devraient être utilisés.

Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus un petit peu?

1280 **PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:**

Bien, c'est là-dessus que je reviens, au paragraphe suivant je pense, à une validation de terrain, c'est-à-dire qu'il y a des habitats, faire l'inventaire de ces habitats-là tant au niveau végétal qu'au niveau animal, et puis déterminer ce qu'il serait nécessaire d'inclure dans la réserve aquatique. Donc ce serait le premier critère, la présence d'habitats faunique et végétal.

1285
Deuxièmement, l'impact que ça peut avoir, si supposons on a un tributaire important qui s'en va dans la rivière Ashuapmushuan, est-ce que ce tributaire-là aurait besoin d'être protégé, compte tenu des activités qu'on y trouve.

1290
Donc j'ai pas élaboré à fond, mais c'est des genres de critères qu'on pourrait élaborer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295
D'accord. Et ça revient exactement à la question, lorsque vous dites, vous posez la question: est-ce que ce sera suffisant pour assurer une pleine protection de la réserve. C'est aux mêmes éléments que vous faites référence?

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1300
Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305
D'accord.

1310
Vous parlez aussi de travaux en priorité sur la route 27. Si je ne m'abuse, et sous réserve d'une rectification du ministère de l'Environnement, je pense que c'est un des éléments qui est envisagé en priorité, dans un délai de l'ordre de deux (2) à cinq (5) ans.

Alors est-ce que ça vous apparaît raisonnable ou si vous voulez vraiment que ce soit beaucoup plus rapide que ça?

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1315
Bien, dans la mesure où le problème d'érosion est important et que ça peut apporter des charges sédimentaires importantes dans la réserve aquatique, alors peut-être que la priorité devra être activée, augmentée.

1320 Mais j'avais un deuxième volet aussi, c'était de regarder un peu l'ensemble des tributaires, en tout cas les tributaires les plus importants, pour voir si on n'a pas de problèmes similaires d'érosion qui nécessiteraient une intervention. Donc c'est les deux (2) volets, essayer d'accélérer davantage parce que ça a un impact immédiat, l'érosion, deuxièmement, essayer de l'étendre à d'autres tributaires.

1325 C'est pour ça, la validation de terrain dont je parlais tantôt pourrait approfondir cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 D'accord.

Enfin, une question que j'aurais dû vous poser au tout début mais qui m'a échappé, c'est juste pour nous éclairer un petit peu plus, c'est qui, la Fondation Rivières, c'est qui, ça fonctionne comment? Pouvez-vous nous donner quelques éléments?

1335

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1340 Fondation Rivières, ça a résulté un peu de Adopter une rivière, un peu la suite. Adopter une rivière, par exemple c'était des artistes et des personnalités qui adoptaient des rivières, à l'époque où il y avait des multiplications de projets de mini centrales hydroélectriques sur les rivières du Québec et il y avait, du côté de Fondation Rivières, de ceux qui ont initié le projet, l'impression que dans bien des cas, ces projets avaient comme conséquence de sacrifier complètement une chute, parce qu'on installe ça à proximité des plus hautes chutes, les meilleures chutes, et le débit de la rivière est court-circuité dans la centrale plutôt que dans la chute.

1345

1350 Alors c'est de ça que c'est venu, Fondation Rivières. Un organisme qui veut militer très fort pour assurer la protection des rivières du Québec dans tous leurs aspects et, indirectement, la protection de l'environnement en général.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355 Bien d'accord, je vous remercie beaucoup. Alors pour moi, ça fait le tour.

Alors je vous remercie beaucoup, monsieur Goupil, d'avoir été avec nous aujourd'hui.

PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:

1360 Ça m'a fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci beaucoup!

1365

COALITION UKAUMAU AIMU

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'appellerais maintenant, pour la Coalition Ukaumau Aimu, mesdames Jeanne-Mance Charlish et Marie-Anne Tremblay.

1370

Alors bonjour mesdames. Je vous demanderais de vous présenter, pour que la sténotypiste sache qui parle, s'il vous plaît.

1375

PAR Mme JEANNE-MANCE CHARLISH:

Jeanne-Mance Charlish.

1380

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

Marie-Anne Tremblay.

1385

PAR Mme JEANNE-MANCE CHARLISH:

Kuei.

1390

PRÉSENTATION EN ILNU

Bonjour à tous, monsieur le Président, les autres personnes impliquées qui sont ici, ainsi que tous les participants.

1395

En premier lieu, j'ai tenu à remercier mes ancêtres qui ont vécu sur ce territoire, qui ont permis qu'aujourd'hui, nous puissions encore être là, et de ce jour, nous les Premiers Peuples.

1400

Nous tenons à présenter notre vision, vous parler de la rivière Ashuapmushuan dont il est question aujourd'hui. Et habituellement, quand on est dans un territoire autre, de d'autres nations, on a l'habitude de remercier les nations de ce territoire-là de nous recevoir; par contre ici nous sommes à Saint-Félicien, ville de Saint-Félicien, nous remercions la Ville de Saint-Félicien ainsi que toute la population de nous permettre de venir nous exprimer, et nous prêter ces lieux pour pouvoir nous exprimer, à nous les Premiers Peuples.

1405 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 3, fin du deuxième paragraphe

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

1410

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3 (Monsieur le Président...)

Page 4, fin du troisième paragraphe

1415

PAR Mme JEANNE-MANCE CHARLISH:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, (Monsieur le Président...)

Page 5, fin du premier paragraphe

1420

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, (Monsieur le Président...)

1425

Fin du mémoire

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci mesdames.

1430

Je me sens tout petit devant vos revendications qui s'adressent à plus haut que moi, j'ai quand même à cœur de rapporter à qui de droit, en tout cas par rapport au projet, donc je vais vous ramener à quelque chose de peut-être beaucoup plus terre à terre.

1435

Vous avez laissé entendre clairement qu'il pouvait pas être entériné ainsi, bon.

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

1440

Le concept de réserve qui est annexé à aquatique, on peut pas l'entériner, ce terme, pas après ce que l'on connaît de ce terme. Changer le terme, c'est une chose qu'on demande.

1445

Pour la protection qui est envisagée par rapport à ce projet, on peut pas s'opposer à la manière dont il va assurer la protection d'un tronçon, parce que je dois avouer aussi que j'ai pas pris entièrement connaissance du projet, parce que ça a toujours été pour nous, les Ashuapamushuaniulnuatsh, la protection de la réserve de l'Ashuapmushuan.

Et encore là, le terme de réserve qui a pas connu de manifestation dans réserve faunique, c'est que dans ce temps-là, bien, il y avait l'harmonie sur les territoires. Et puis on était honoré, aussi, sur nos territoires.

1450

Mais considérant que pour nous, la protection de l'Ashuapamushuaniussi prime, on peut pas s'opposer au projet. Par contre, on aurait bien aimé prendre le temps de le lire plus profondément, pour amener des recommandations.

1455

Excusez, là, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, ça va. Prenez le temps de...

1460

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

C'est qu'on trouvait qu'il était plus important de déposer ce document avant de...

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous qu'on prenne une petite pause, voulez-vous prendre deux (2) minutes?

PAR Mme JEANNE-MANCE CHARLISH:

1470

Si vous avez bien compris notre présentation, vous devez également nous comprendre, que nous sommes, de par nos ancêtres et de par nous aujourd'hui qui vivons encore sur ce territoire, c'est nous qui sommes là, c'est nous qui sommes les propriétaires.

1475

Et nous ne donnons pas le droit, et on l'a manifesté de plusieurs façons, c'est pour ça que la Coalition Ukauimau Aimu existe, nous ne donnons pas le droit au Conseil des Montagnais de nous représenter sur aucune négociation, sur aucune revendication.

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

1480

Sur aucun dossier.

PAR Mme JEANNE-MANCE CHARLISH:

1485

Ce territoire-là est encore à nous, on n'a jamais cédé notre territoire à venir jusqu'à aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Oui, ça je l'ai compris aussi de votre présentation, très bien.

PAR Mme JEANNE-MANCE CHARLISH:

1495 On le dit, on le redit, c'est ça qu'on a appris du passé, c'est qu'on ne nous écoute pas, on ne nous entend pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 Je m'excuse de redescendre au niveau du projet, mais...

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

1505 Pour revenir au niveau du projet, je vous dirais que si jusqu'à maintenant, il semble que le peuple des Piekuakamiulnuatsh originaire du Nitassinan ou de l'Ashuapamushuaniussi semble ne pas avoir de culture ou de société, c'est justement parce qu'ils ont tu, ont maintenu le silence par rapport à d'autres nations qui sont dans la communauté et qui portent des abus de pouvoir envers notre peuple.

1510 On est très peu de Piekuakamiulnuatsh originaires du Nitassinan, on est que quelques familles, un des négociants l'a même dit à la radio. Mais moi, ce que j'ai vu là-dedans, c'est qu'il affirmait très fort, haut et fort, qu'il n'était pas originaire du territoire, donc qu'il n'a même pas le droit de le négocier, ce territoire-là.

1515 Et parce qu'on est ainsi que quelques familles, on nous dit que, tu sais, on n'a pas de valeurs, on n'a rien. On l'a inscrit dans le texte, c'est vrai, mais c'est comme si on ne peut nous considérer parce qu'on est que quelques familles.

1520 Bien moi, je me dis, si on est capable de protéger des espèces en voie de disparition, des langues, quoi que ce soit, à plus fort on devrait être capable d'aider un peuple qui n'est représenté que par quelques familles maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Non, mais je pense que votre message est très clair, je pense que j'ai pas d'autres questions à vous poser sur la façon – à moins que spécifiquement, vous n'ayez une proposition ou quelque chose à dire sur la façon dont vous voulez faire entendre vos droits, que ce soit dans le cadre de ce projet-là ou dans un autre.

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

1530

Bien, il est certain que dans le texte qu'elle a lu au début, on présente sur un modèle une façon de s'entendre, c'est une méthode, finalement, ça en est une parmi tant d'autres.

1535

On ne les expose pas toutes, mais celle-ci, que les droits et les responsabilités reviennent à chacun, qu'il y ait une façon de procéder, elle existe. Ça peut être une manière de faire sans pour autant délimiter ou déterminer un territoire à l'intérieur d'un territoire, qui déjà lui-même est à protéger dans l'ensemble. L'Ashuapamushuaniussi est à protéger dans l'ensemble, non pas qu'un tronçon de rivière, non pas qu'une chute ou une parcelle, c'est l'Ashuapamushuaniussi qui est à protéger dans l'ensemble.

1540

C'est un système en soi; le tronçon de rivière ne fonctionne pas sans l'Ashuapamushuaniussi. L'Ashuapamushuaniussi n'existe pas sans ce tronçon.

1545

Bon, on sait que c'est bien symbolique, tout ça, le tronçon, on part pas avec, là. Mais si on doit établir une protection, bien, qu'on le fasse sur l'ensemble de l'Ashuapamushuaniussi, mais qu'on le fasse ensemble, avec le peuple originaire, avec les Ashuapamushuaniulnuatsh.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550

Je pense que j'ai compris et qu'on va transmettre le message.

PAR Mme JEANNE-MANCE CHARLISH:

1555

J'aimerais simplement rajouter, monsieur le Président, c'est que beaucoup plus que de développer des projets ce qu'on appelle récréotouristiques, nous voyons plus, et ça nous en parlons de plus en plus souvent, c'est de nous faire connaître, nous, ce que nous sommes, de la façon que nous vivons sur le territoire, mais quelque chose qui est réel; pas qu'on joue aux Indiens et dire, une fin de semaine, venez-vous-en dans le parc, on va aller jouer aux Indiens.

1560

On a des choses à partager, des choses que l'on peut montrer qui sont réelles, qui viennent du passé mais existent encore aujourd'hui. Notre façon de l'occuper, le territoire, et toutes les activités que nous maintenons aujourd'hui, comme on nous l'a appris, ça existe et ça, c'est le réel, c'est ce qui fait partie de la réalité, parce qu'on est quand même en 2004, on est quand même...

1565

PAR Mme MARIE-ANNE TREMBLAY:

1570

Et ce qui pourrait faire partie, qui pourrait faire partie, parce que ce qui est pratiqué, parce qu'on intègre dans la pratique et l'occupation, alors que c'est plus étendu que ça, notre culture n'est pas que pratique et occupation, on a une organisation sociale autour de ça. Donc ça implique des connaissances autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, je vous remercie beaucoup, merci beaucoup de votre témoignage.

1575

RANCH BOULIANNE ENR.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580

J'appellerais maintenant, est-ce qu'il est là, oui, monsieur Raymond Boulianne, pour le Ranch Boulianne, s'il vous plaît.

1585

Bonjour monsieur Boulianne.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1590

Bonjour. Ça me fait plaisir, parce que j'étais à l'autre rendez-vous passé, et je suis encore ici, et peut-être que demain, je serai plus là; mais peu importe, je suis là, on va profiter du moment qu'on est là. Parce que que c'est que la madame vient de dire, ça m'a assez ému, malgré que j'ai pas tout à fait compris que c'est qu'elle voulait dire, parce que pour moi, la rivière Ashuapmushuan, s'il y en a un qui le dit, moi, la rivière Ashuapmushuan, c'est elle qui m'a, c'est pas moi qui a la rivière.

1595

Parce que je vais là depuis que je suis tout jeune, et puis je l'ai à cœur, et j'ai travaillé ma vie à Chibougamau, et j'ai investi pas mal là, et puis c'est pas un investissement comme on dit "pécunier", c'est un investissement d'amour. Quand tu aimes, tu investis; tu investis de ta vie, tu investis de tes sentiments. C'est ça.

1600

Pour moi, je trouve que dans les avancés qui se sont avancés aujourd'hui et hier, oui, mais que c'est que je trouve le plus curieux, voilà quelques années, je vais dire voilà quelques années – pour moi, quelques années, c'est assez loin, ça peut être trente-cinq-quarante (35-40) ans – voilà quelques années, quand j'étais là, ils ont commencé à revendiquer pour Hydro-Québec et tout ça, j'ai eu connaissance de tout ça, ils venaient justement chez nous. J'ai pas pris vraiment position contre l'Hydro-Québec, j'ai laissé faire, mais on voulait m'impliquer parce que j'étais là, et puis j'ai pas embarqué. Mais Hydro-Québec a été assez polie avec moi, quand même, il faut dire ça.

1605

1610

Ce que j'ai pas ressenti dans le parc éclaté. Bien, une minute, on va faire une parenthèse!

Parc éclaté, quand ça a été commencé avec une certaine madame, oui, j'étais d'accord, j'étais d'accord avec ça, ça avait un certain sens. Parce que moi, je suis pour, oui, le

1615 développement, je suis pour connaître les Amérindiens, leur donner ce qui leur revient, travailler ensemble. Parce que moi, dans au-dessus presque de soixante (60) ans que je suis là, j'ai jamais eu une brouille avec un Indien. Mais c'est curieux comme j'ai eu de la brouille avec mes semblables, c'est curieux, ça.

1620 Ça fait que moi, me semble que j'étais capable de composer avec les Amérindiens; moi, je les appelle de même, je sais pas les vrais mots, mais les Amérindiens vont comprendre ce que ça veut dire. Mais j'étais capable de composer.

1625 Mais que c'est que je trouve curieux, quand certains dirigeants qui veulent avoir le droit de gestion, qui ont des propositions à me faire, qui ont des propositions pour acheter, bien, c'est curieux, j'ai entendu ça hier soir. Mais la négociation, c'est une négociation subterfuge, c'est pas une négociation valable.

1630 Jamais j'ai vu ça, on dirait que c'est une confrontation, on me confronte. Confronter quelqu'un, vous savez ce que c'est, ça développe les guerres. Et puis je pense que ça a été très loin, très loin dans l'affaire.

1635 Ça fait que j'ai un peu de misère, quand on dit qu'on veut faire quelque chose, et puis essayer de développer quelque chose en respectant un peu et en essayant de vivre, bien, quand on fait de la confrontation, quand quelqu'un a travaillé à Chibougamau, qui a amené tous ses loisirs là en développant avec ses enfants, bien, j'en avais rien que deux (2), j'en avais pas beaucoup, mais en tout cas, ils sont rendus à trente-huit (38) ans, et puis on sait pas encore que je suis là. C'est curieux, mais c'est à travers la province de Québec qu'on essaie de me bafouer.

1640 Ça fait que c'est assez dur à accepter, c'est assez dur que je me suis réveillé, quand je vous ai envoyé quelque chose, que j'étais froid, savez-vous que j'étais froid, j'avais fait un infarctus des deux (2) bras, à force de me faire magouiller, après plusieurs années, après quarante (40) ans de confrontation. C'est tu assez, monsieur? C'est assez, ça?

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je sais pas, je suis pas dans vos souliers, monsieur Boulianne. Je vous écoute, mais je le sais pas.

1650 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

1655 Vous êtes pas dans mes souliers? Mais je vais vous dire une chose, monsieur, vous êtes pas dans mes souliers mais vous savez très bien que vous pouvez tout trouver ce que j'ai dit là. Et pourtant, je fais des concessions.

Voici un exemple de gestion intégrée des ressources dans le respect de la propriété privée et en toute intégralité. Mais ça, j'ai copié, je suis un copieur, j'ai pris des affaires dans Sélection.

1660

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, (Voici un exemple...)

Fin de la page 5

1665

Mais ce sentier-là, moi, je leur ai envoyé ça. Je suis prêt, moi, à faire passer quelqu'un chez nous, ça me dérange pas. Mais de là à me faire écraser, par exemple, par les MRC, c'est pour ça que je suis très très frileux, monsieur, et puis je vous le dis, je suis très frileux. Je suis prêt à partager, je suis prêt à aimer tout le monde, ça a été ma vie, mais c'est une vie que j'aime, je le regrette pas.

1670

Je suis prêt à accepter les Amérindiens et j'ai jamais eu de troubles avec eux. Pourtant, je suis au bord du parc, et puis ça accote, ça accote, le parc qu'ils veulent faire, ça accote à mes lignes.

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais, monsieur Boulianne, vous parlez du parc éclaté de la MRC?

1680

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Non, non, non. Oui, je parle du parc éclaté de la MRC, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Vous parlez pas de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Oui, mais la réserve aquatique, c'est là aussi.

1690

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais elle accote pas à vos lignes, la réserve aquatique?

1695

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Bien oui, à mes lignes! À mes lignes!

PAR LE PRÉSIDENT:

1700

Êtes-vous sûr?

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1705

Bien, je suis sûr et certain. Je connais la place, monsieur!

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

Voilà, c'est parce que vous me faites parvenir une carte où effectivement, vos lignes sont dessus, et puis d'après les documents qu'on m'a déposés en première partie, il y a comme une distance entre la limite du projet et vos lignes. Alors c'est ça que j'essaie de comprendre.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1715

Ah non, il y a pas de distance. À des places, c'est très accoté, ligne pour ligne, monsieur. Bien moi, votre parc...

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

C'est pas mon parc. La proposition du ministère de l'Environnement. On s'entend?

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1725

Oui, oui, le parc, notre parc, d'abord, si vous aimez mieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, si vous voulez le voir de même. Allons-y!

1730

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

C'est ça, il accote à mes lignes, définitivement. Et c'est là que j'ai un paquet de troubles.

1735

Et c'est pour ça, quelqu'un a été dire, hier, un certain monsieur de MRC, qu'il voulait pousser plus loin et qu'ils ont pas été approchés. Ça fait longtemps que c'est approché, monsieur, ça fait longtemps que je suis dans la ligne de mire de gestionnaires, supposément, là.

1740

Moi, je trouve que – et après ça, c'est pas gentil, c'est pas gentil que c'est qu'ils m'ont fait, du tout, du tout, pas gentil du tout. Changer les lignes et tout faire, et puis en plus avec une

1745 menace. Ça, c'est les dirigeants. Moi, je suis pour mais il faudrait, à un moment donné, réviser leurs affaires et respecter les autres. Moi, les Amérindiens m'ont respecté, je les ai respectés aussi, j'ai pas de troubles avec eux autres. Comprenez-vous ce que ça veut dire, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, tout à fait. Vous avez un problème dans vos rapports avec les autorités de votre territoire.

1750 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

Et les dossiers sont épais, mettez-en! Ça fait au-dessus de quarante (40) ans, monsieur. Ils sont épais, les dossiers.

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et si on regardait ça de façon positive, je dirais en regardant en avant, vous venez de me parler de ce qui s'est passé depuis longtemps...

1760 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

Oui.

1765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... mais si on regardait en avant, que c'est qu'il faudrait faire, comment aimeriez-vous qu'on procède avec vous?

1770 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

Qu'on procède?

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Avec vous, pour que ça se déroule comme il faut.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1780 C'est facile, je suis prêt à collaborer, je suis prêt à collaborer. Mais le respect, pas: toi, on va te faire disparaître, on va te faire disparaître. Bien dit, là. Ça a été assez loin, monsieur, très très très loin.

1785 Ça fait que moi, je me fie pas au monde qui négocie de même, je me fie pas à ça, moi, du monde qui me négocie avec la peur. Et ça arrive justement que je suis pas peureux, ça fait qu'ils ont de la misère.

1790 J'ai pas peur à ma vie, moi; peut-être qu'on peut réussir à atteindre ma vie, mais on va l'atteindre debout, je vais rester debout. Vous comprenez ce que ça veut dire, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Oui, oui. Mais si vous aviez à profiter du fait que je vous écoute et que j'ai un message à faire passer à qui de droit, comment voudriez-vous que je passe ce message-là?

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1800 De commencer par respecter, se respecter en tant qu'individus, se respecter en tant qu'individus. Je suis un individu après tout, comme les Amérindiens, je les taxe d'individus comme moi, et ils me respectent. Comprenez-vous ça, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1805 Oui.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1810 C'est ça. Parce que le développement s'est fait, je l'ai fait moi-même, et puis c'est pas arrivé tout seul, ça, et puis on n'en parle pas, on n'en parle pas.

Moi, je suis prêt à collaborer, même que je leur ai envoyé ça. Respectez-moi, par exemple. Mais: toi, recule-toi et si tu recules pas, tu vas passer au "bat"! Vous comprenez ce que ça veut dire passer au "bat"?

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1820 Mais tout le temps par en arrière, tout le temps par en arrière.

1825 Parce que je suis prêt, moi, je suis prêt à travailler avec les Amérindiens, je suis prêt à travailler avec tout le monde.

Mais je vais vous dire une affaire, monsieur, sauf le respect que je vous dois, il faut, je vais vous dire une affaire, on va te faire disparaître, c'est pas très, ça, c'est pas très!

PAR LE PRÉSIDENT:

1830

Non, pas vraiment.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1835

Non, non, c'est pas très. C'est ça que j'ai à dire.

Et puis je pourrais avoir des dossiers, ils sont rendus ça d'épais, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840

Alors j'ai pris bonne note de votre message, j'espère que...

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1845

J'espère, et si vous regardez un peu, vous allez en trouver dans bien des ministères, de mes dossiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

D'accord. Alors je vous remercie, monsieur Boulianne.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

1855

C'est ça. Moi aussi, je vous remercie de m'avoir écouté. Je suis pas écouté souvent!

AVENTURE SUR LA ROUTE DES FOURRURES

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

Alors j'appellerais maintenant monsieur Jacques Boulianne, pour Aventure sur la route des fourrures, s'il vous plaît.

1865

Bonjour monsieur Boulianne.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1870 Mes salutations, monsieur le Président. Merci de m'avoir invité à me prononcer. Je vais m'efforcer d'être bref et précis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Vous avez le temps, vous avez quinze (15) minutes.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1880 De toute façon, il y a des fois – depuis hier, il y a des affaires qui se sont répétées, en fin de compte, et ça coïncide dans ma vision. Ça fait que!

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1885 **PAR M. JACQUES BOULIANNE:**

C'est plutôt une réflexion. Bon, je dis ce que j'ai envie de dire!

LECTURE DU MÉMOIRE

1890

Fin du mémoire

Merci.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boulianne.

1900 Bon bien, en première partie, vous avez posé des questions à l'égard du Conseil, et des activités, et puis comment vos intérêts seraient représentés.

Comment vous voyez ça, vous, vos activités par rapport à la réserve qui s'en vient, si elle est adoptée? Autrement dit, vous en avez déjà, est-ce que vous en prévoyez d'autres, est-ce que ça pourrait bonifier vos projets, est-ce que ça pourrait nuire?

1905

Pouvez-vous juste m'éclairer là-dessus?

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1910 La règle de base – ça doit être familial, probablement – c'est de se respecter les uns les autres, comme vos projets et comme les nôtres.

Et je pense que là, les gens sont réticents, ils savent pas c'est quoi, mais je pense que dans quelques années d'ici, les gens vont être fiers de travailler en partenariat avec ce projet-là.
1915 Même les dames de l'Ashuapmushuanilnu.

Bien, la protection de la rivière Ashuapmushuan, c'est un état d'âme, c'est pas un état monétaire, ça c'est sûr. Et je pense qu'avec la réserve aquatique qui s'en vient, si on est capable de se respecter, je pense qu'on devrait être gagnant-gagnant. C'est ma vision.

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est votre vision.

1925 Je sais qu'en première partie, ce qui vous préoccupait entre autres, c'était que vos intérêts soient défendus ou représentés au Conseil de conservation; vous aviez posé la question: est-ce qu'il y aura quelqu'un, bon.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1930

On m'a répondu clairement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 On vous a dit que oui. Bon, on connaît tous les deux (2) la réponse.

Est-ce que ça vous fatigue ou malgré tout, vous pensez que non, vous allez être capable de fonctionner?

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1940

J'ai confiance aux gens de bonne foi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945

C'est bien clair, merci.

Dans la version que vous venez de nous déposer, vous dites aussi, et là, j'aimerais vous entendre parce que vous allez un petit peu à l'encontre de ce qui s'est dit quand même depuis hier soir, vous dites:

1950

"C'est faux de croire que ces mises en valeur nécessitent des millions ou des dizaines de millions pour développer l'écotourisme qui, au départ, est basé sur la nature et l'authenticité."

1955 Oui, mais ce que les autres participants avaient l'air de dire, c'est que ces gens-là qui viennent nous voir, on serait comme en manque d'infrastructures pour les héberger dans la région. Est-ce que c'est votre avis?

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1960 Moi, mon avis un petit peu, c'est parce que c'est le volet patrimoine qui va chercher mettons son appât, puis si on dérange trop, comme Ashuapmushuanussi ou le territoire où était le poste de traite, si on aménage trop de tous bords et tous côtés, on perd l'authenticité du vrai poste de traite, on perd ces affaires-là.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, ça, ça va. Mais, je veux dire, on pourrait par exemple penser à de l'hébergement ou de la restauration mais qui est en ville, là, ou qui est pas collé sur le territoire.

1970 **PAR M. JACQUES BOULIANNE:**

Un petit peu en retrait vraiment des sites protégés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Oui, oui, tout à fait.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1980 Ah oui, il devrait y avoir moyen de s'entendre, oui. Ça en prend de l'hébergement.

Mais je veux dire, le tourisme d'aventure, c'est pas des groupes de trois-quatre (3-4) autobus à la fois, là, c'est plutôt des groupes plus restreints, dans le tourisme d'aventure, de deux (2) à dix (10) personnes.

1985 Pour aussi bien interpréter l'histoire, de bien la comprendre et de bien vivre ce qui se passe, eh bien, ça peut pas être de manière "fast food" comme trois (3) autobus à la fois, mettons.

1990 Ça fait que moi, je verrais plus rester plus modeste un petit peu là-dessus. Mais ça en prend.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995 Non, non, c'est votre point de vue et c'est très clair.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Boulianne, merci.

2000 Alors on va s'arrêter, j'aimerais vérifier s'il y a un droit de rectification, non, donc on va s'arrêter pour l'heure du souper et on va revenir à dix-neuf heures (19 h) avec dix (10) autres présentations.

Merci, à tout à l'heure.

2005

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 AOÛT 2004 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2010

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2015

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.